

Le Premier Ministre

PARIS, le 16 novembre 1981

n° 21929

17.11.81
n° 5462

Madame le Ministre,

Le Gouvernement entend réagir vigoureusement devant la montée de la toxicomanie. Or, les structures gouvernementales et administratives ne favorisent pas une action efficace dans ce domaine, puisque la responsabilité des mesures à prendre incombe à de nombreux ministères, ce qui, non seulement nuit à la nécessaire coordination, mais ne permet pas non plus de dégager clairement des priorités.

C'est pourquoi j'ai décidé la création d'un comité interministériel et d'une mission de lutte contre la toxicomanie. Afin qu'il soit manifeste que, dans la politique qu'il entend suivre, le Gouvernement met principalement l'accent sur la prévention et la réinsertion sociale, je vous demande d'assurer la vice-présidence du comité et le contrôle de la mission permanente.

Cette mission aura un double rôle. D'une part, elle préparera les délibérations du comité et veillera à leur exécution. D'autre part, elle orientera les actions de formation des professionnels, d'information du public, d'éducation sanitaire et de réinsertion sociale au sens large, y compris la désintoxication. Les crédits inscrits au budget du ministère de la santé au titre de ces opérations seront mis en oeuvre selon les instructions de la mission permanente.

Conformément aux orientations de la politique de décentralisation menée par le Gouvernement, je vous invite à associer des responsables locaux aux réflexions et aux mesures préparées par la mission permanente.

Je vous prie de croire, Madame le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Pierre MAUROY

Madame Nicole QUESTIAUX
Ministre de la solidarité nationale
8, Avenue de Ségur

75700 - PARIS